

Communiqué de presse

CAHIERS DES CHARGES SUR LA TELESURVEILLANCE ENFIN PUBLIÉS : UNE ETAPE IMPORTANTE MAIS UN EFFORT A POURSUIVRE SELON L'ALLIANCE eHEALTH FRANCE

Paris, le 19 décembre 2016 – L'Alliance eHealth France, qui regroupe les organisations professionnelles des entreprises du numérique et de la santé, se félicite de la publication au journal officiel du 15 décembre 2016 d'un arrêté¹ fixant le cadre de rémunération des expérimentations de télésurveillance pour les patients souffrant d'insuffisance cardiaque chronique, d'insuffisance respiratoire chronique et d'insuffisance rénale chronique. L'Alliance réitère toutefois son appel à accélérer le déploiement de la télémédecine et à dépasser le stade des expérimentations pour faire de la France un leader dans ce domaine.

L'Alliance eHealth France salue cette publication, attendue depuis 2014, comme une brique essentielle au déploiement de la télémédecine, dont l'expérimentation est en passe d'être étendue à toutes les régions de France par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2017.

Que prévoit cet arrêté ?

Concrètement, l'arrêté qui vient d'être publié fixe le cahier des charges pour la télésurveillance des patients souffrant d'insuffisance cardiaque chronique, d'insuffisance respiratoire chronique et d'insuffisance rénale chronique. Il prévoit une rémunération pour les professionnels de santé et les fournisseurs de solutions, sous forme de forfait semestriel et par patient, complété d'une prime conditionnée à l'atteinte d'objectifs de santé publique. Pour l'insuffisance cardiaque par exemple, cet objectif consiste à réduire de 20% les hospitalisations.

La télémédecine fait partie des réponses incontournables aux défis qui se posent pour le système de soins, tels que l'augmentation des besoins liés au vieillissement, l'évolution de la démographie médicale et la volonté de réduire les hospitalisations. La télésurveillance est une modalité de la télémédecine qui permet à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical du patient pour prendre des décisions sur sa prise en charge².

Un pas décisif mais une absence de visibilité sur le cadre de déploiement cible

Selon Pierre Leurent, coordinateur général et porte-parole de l'Alliance eHealth France, « la publication des cahiers des charges pour la télésurveillance est une avancée décisive pour le développement de la télémédecine en France. Nous espérons que les pouvoirs publics nationaux et les Agences régionales de santé

¹ Arrêté portant cahiers des charges des expérimentations relatives à la prise en charge par télésurveillance mises en œuvre sur le fondement de l'article 36 de la loi n°2013-1203 de financement de la sécurité sociale pour 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033607216&dateTexte=&categorieLien=id>

² <http://esante.gouv.fr/services/reperes-juridiques/le-decret-du-19-octobre-2010-relatif-a-la-telemedecine>

veilleront au bon déploiement de ce dispositif dans les territoires, afin que la télémédecine soit intégrée par un nombre croissant de professionnels de santé et qu'elle puisse ainsi bénéficier à davantage de patients. »

Néanmoins, l'Alliance eHealth France réitère son appel (cf. communiqué du 5 juillet 2016) à accélérer le déploiement de la télémédecine dans ses différentes modalités (téléconsultation, téléexpertise, télésurveillance...), ainsi que le souligne Pierre Leurent : « Nous avons désormais besoin de dépasser rapidement le stade des expérimentations et de doter la télémédecine d'un cadre financier et organisationnel pérenne, ce qui passe notamment par la clarification du cadre d'évaluation nécessaire pour les solutions industrielles déployées, afin de faire de la France un des leaders mondiaux dans ce domaine. »

A propos de l'Alliance eHealth France[®]

Contacts :

Pierre Leurent, coordinateur général et porte-parole de l'Alliance eHealth France

Armelle Graciet, secrétaire de l'Alliance eHealth France[®] – contact@ehealthfrance.com

Relations presse / Agence PRPA : Catherine Gros - catherine.gros@prpa.fr - 06 11 72 84 17 et/ou Guillaume De Chamisso - guillaume.dechamisso@prpa.fr - 06 28 79 00 61

A propos de la FEIMA

La Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et Paramédicale Ambulatoire (FEIMA) rassemble les principaux éditeurs du secteur libéral de la santé. La FEIMA est forte d'une représentativité de l'ordre de 70% du marché ambulatoire. Ses membres équipent plus de 300 000 professionnels de santé français (médecins, paramédicaux, officines pharmaceutiques, dentistes, laboratoires de biologie, prestataires de santé à domicile, et structures d'exercice coordonné).

La stratégie de représentativité pluri professionnelle de la FEIMA, au regard des orientations politiques et des nouvelles organisations qui en découlent, favorise la pertinence de son implication dans un contexte de transversalité accrue nécessitant des prises de position cohérentes et coordonnées de la part des industriels. www.feima.fr

Contact : Francis Mambrini - Président - francis.mambrini@cegedim.fr - 06 73 25 45 24

A propos du LEEM

Organisation professionnelle fédérant les entreprises du médicament, le Leem s'inscrit au cœur des grands enjeux de santé. Dans un contexte sans précédent de mutation scientifique et industrielle, il se mobilise, avec ses 270 adhérents et leurs 100 000 collaborateurs, pour promouvoir l'innovation et le progrès au service des patients, et pour renforcer l'excellence française en termes de recherche et de production. Promoteur de comportements responsables au sein du système de santé, le Leem contribue, par une démarche de qualité, de sécurité et de transparence, à renforcer la confiance dans le médicament. »

Contact : Stéphanie Bou – 01 45 03 88 38 – sbou@leem.org – Jean Clément Vergeau – 01 45 03 86 82 jcvergeau@leem.org

A propos du LESISS

Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux, créé en 2005 par une vingtaine de chefs d'entreprises et fédère aujourd'hui plus d'une centaine d'adhérents. LESISS regroupe ainsi la plupart des industries des technologies d'information de santé et pour le médico-social. Grands acteurs internationaux et PME expérimentées s'y côtoient afin d'élaborer, en concertation avec la Puissance publique et ses opérateurs, ainsi qu'avec les représentants de professionnels de santé, des Fédérations hospitalières et les Associations de

patients, les nouveaux usages qui permettent une disponibilité plus équitable du système de santé pour tous nos concitoyens. Ces usages, qui s'articulent autour des technologies de l'information et de la communication, visent à faciliter la réduction de la fracture sanitaire, en constituant une composante essentielle pour l'émergence d'une filière industrielle exportatrice. www.lesiss.org

Contact : Régis Sénégal – Président - Regis.SENEGOU@groupe-sephira.fr – 06 61 70 08 92

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les NTIC impliquées dans la Santé. Il fédère quelque 400 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. www.snitem.fr - [@Snitem](https://twitter.com/Snitem)

Contact : Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse – nathalie.jarry@snitem.fr – 01 47 17 63 35 / 06 64 77 51 59

Relations presse / Agence PRPA : Guillaume de Chamisso - guillaume.dechamisso@prpa.fr - 01 77 35 60 99 / 06 28 79 00 61

A propos de Syntec Numérique

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente plus de 1 800 sociétés adhérentes, soit 80 % du chiffre d'affaires de la profession.

Présidé depuis juin 2016 par Godefroy de Bentzmann, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels. www.syntec-numerique.fr

Contact : Caroline Barbier – Déléguée à la communication - cbarbier@syntec-numerique.fr - 01 44 30 93 00 / 06 99 85 48 24

Relations presse / Agence Wellcom : Elise Plat - ep@wellcom.fr - 01 46 34 60 60